Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Journée d'échanges techniques Natura 2000 : quels liens avec les territoires ?

Intégration des enjeux Natura 2000 dans les outils de planification et de gestion « régionaux »

Quelques exemples en Lorraine et en Grand Est

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

NATURA 2000

Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine en chiffres

- Association loi 1908 depuis 1984
- Mission d'utilité publique depuis 2010
- Agrément Etat Région depuis 2012
- Gestionnaire de **341 Espaces Naturels**
- Maîtrise foncière : **6 557ha (2018)**

- 50 salariés
- 88 conservateurs bénévoles
- 700 adhérents
- Un conseil scientifique
- 4 antennes

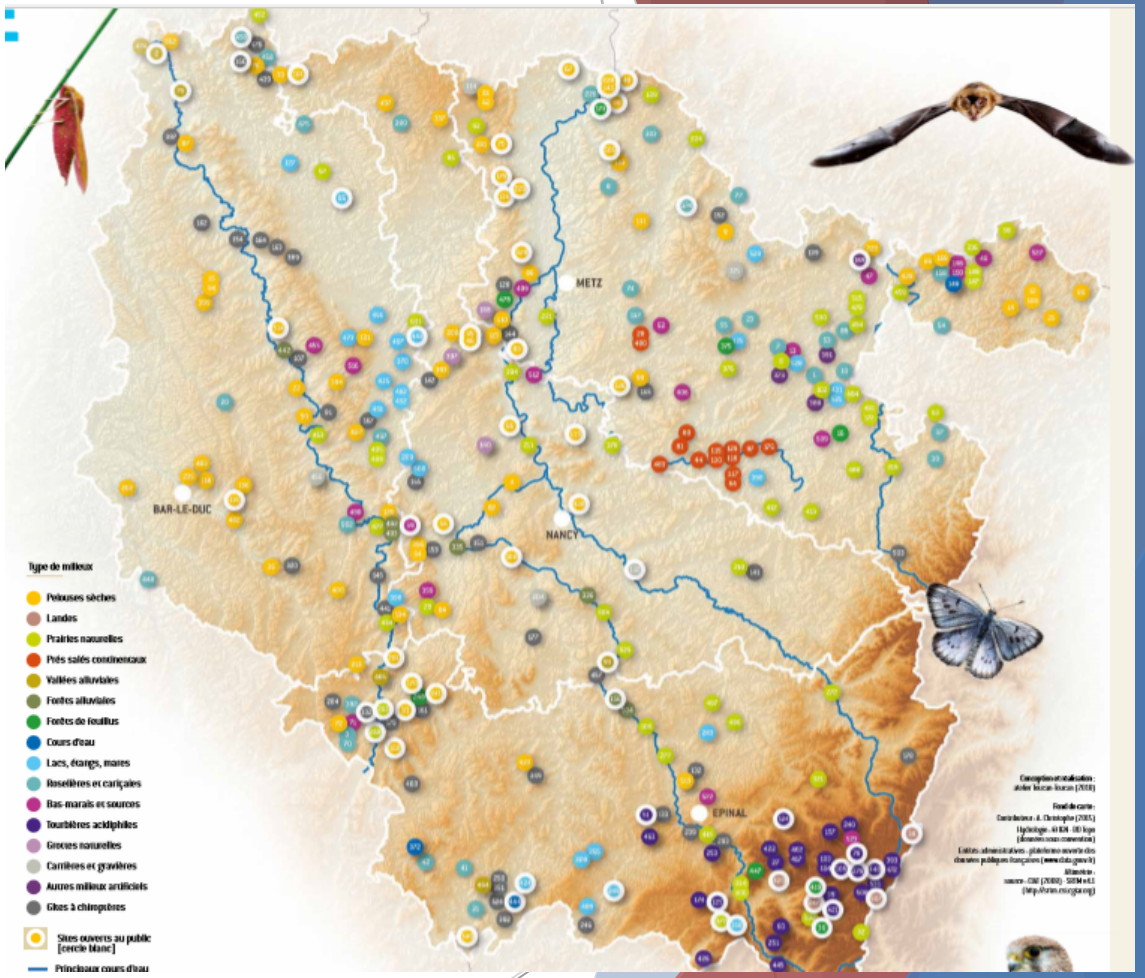

4 axes d'intervention :

Connaître

Protéger

Gérer

Valoriser

Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine et Natura 2000

- Sur 341 sites en gestion par le CEN 55 % sont en zone Natura 2000
- Animateur ou co-animateur de 22 sites Natura 2000 (en délégation des collectivités)
- Rédacteur d'une vingtaine de documents d'objectifs
- Signataire d'une vingtaine de contrats Natura 2000 depuis 2005, 561 000 € de contrats en cours (2017-2018)
- Membre d'une trentaine de comités de pilotage

Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Quelques documents cadre de la planification devant intégrer les enjeux Natura 2000

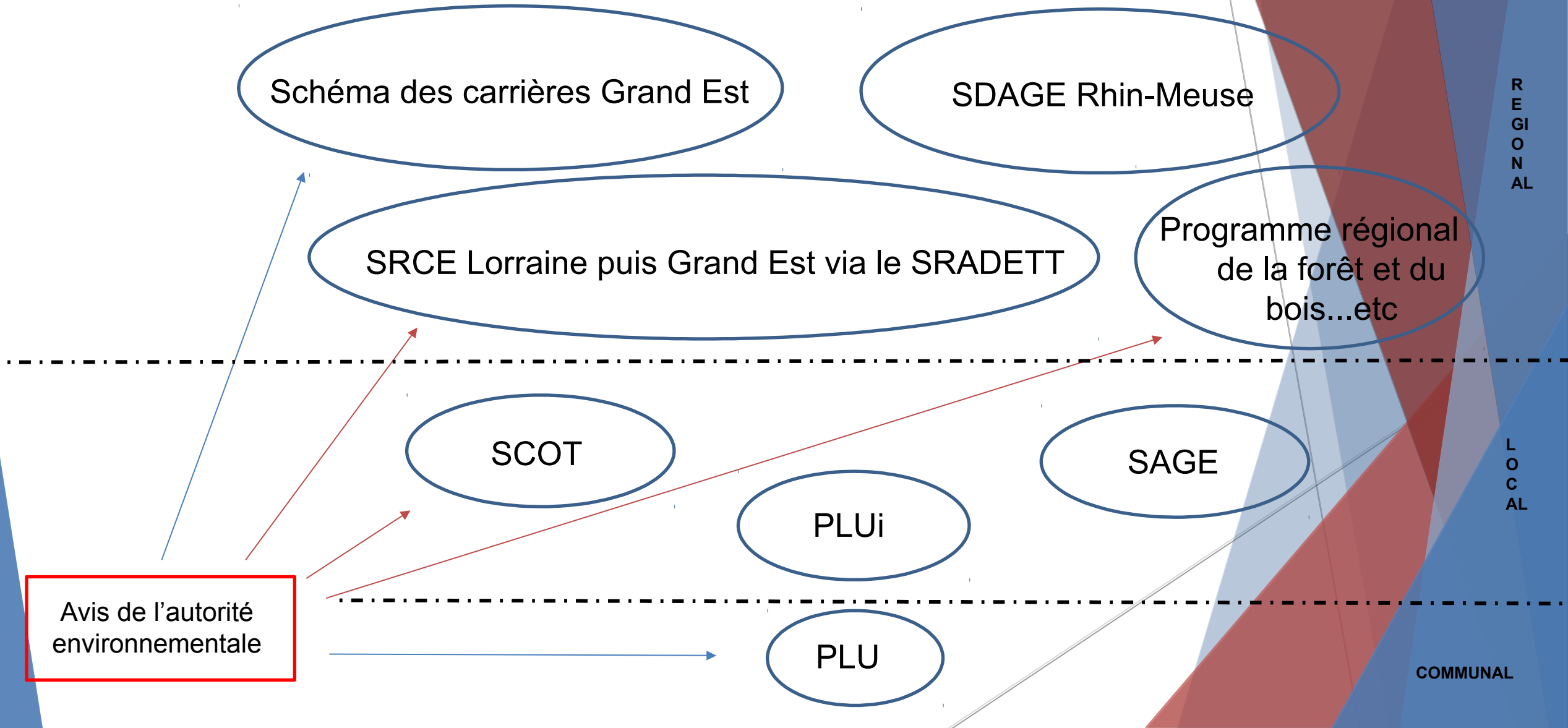

Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Les « instances » décisionnelles : une pour chaque outil

Comité de pilotage SRC Grand Est

Comité de bassin

Comité régional de biodiversité via la Région

Commission Locale de l'Eau (CLE)

Comités de pilotage des SCOT via un syndicat mixte ou une agence d'urbanisme

Comité de pilotage du PLUi via une collectivité

Réunions « PPA » des PLU

Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Transmission des enjeux Natura 2000 : oui mais….

En Lorraine :

- un SRC en cours d'élaboration
- un SDAGE en révision
- 11 SAGE sur le bassin Rhin-Meuse
- 21 PLUi en cours
- 8 SCOT
- 3 SRCE en cours de « fusion » etc…..

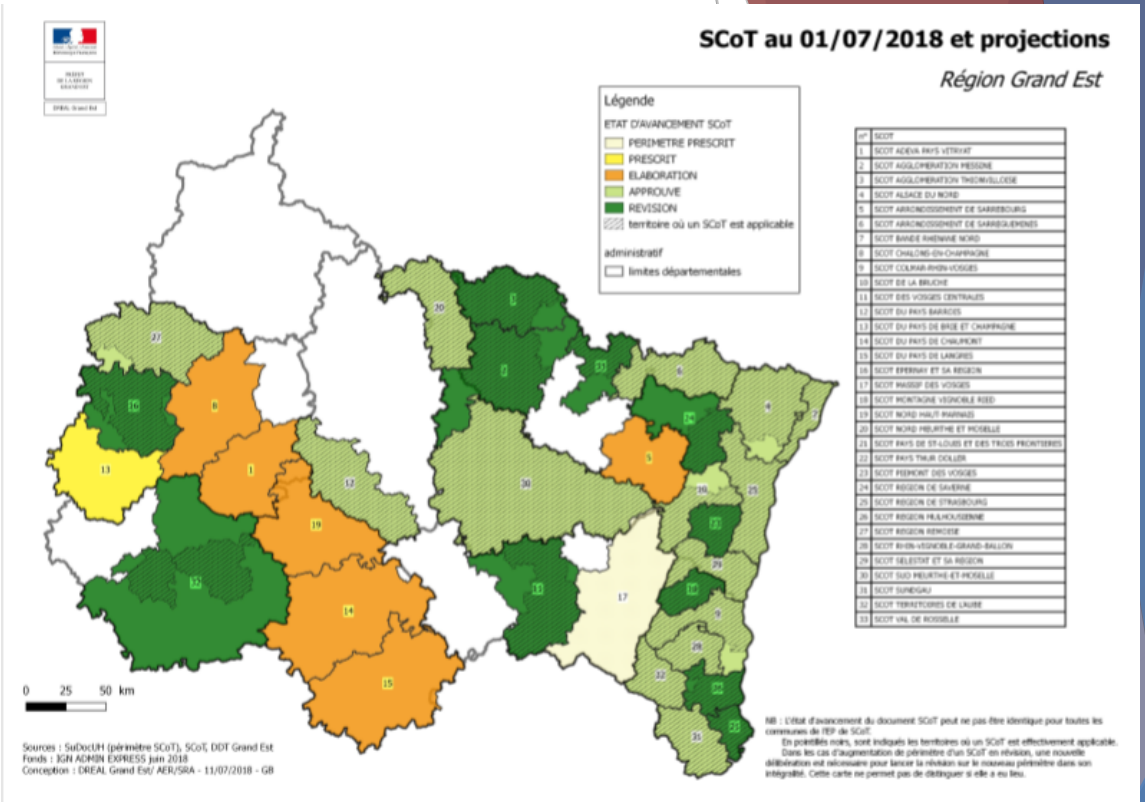

Impossible d'être présent partout…
obligation de faire des choix par territoires
et/ou par en jeux

Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Transmission des enjeux Natura 2000 : un exemple sur la vallée alluviale de la Moselle

- Un site Natura 2000 (2 500 ha)
- Une Réserve Naturelle Régionale (360 ha)
- Un site du CEN Lorraine (420 ha)

- CEN Lorraine animateur du docob et gestionnaire de la RNR par délégation régionale

- Un des enjeux majeurs : limiter les gravières dans ce dernier secteur mobile de la Moselle (ce que n'interdit pas Natura 2000)

Objectif : intégrer cet enjeu dans l'élaboration du SCOT 54 sud (2012-2013)

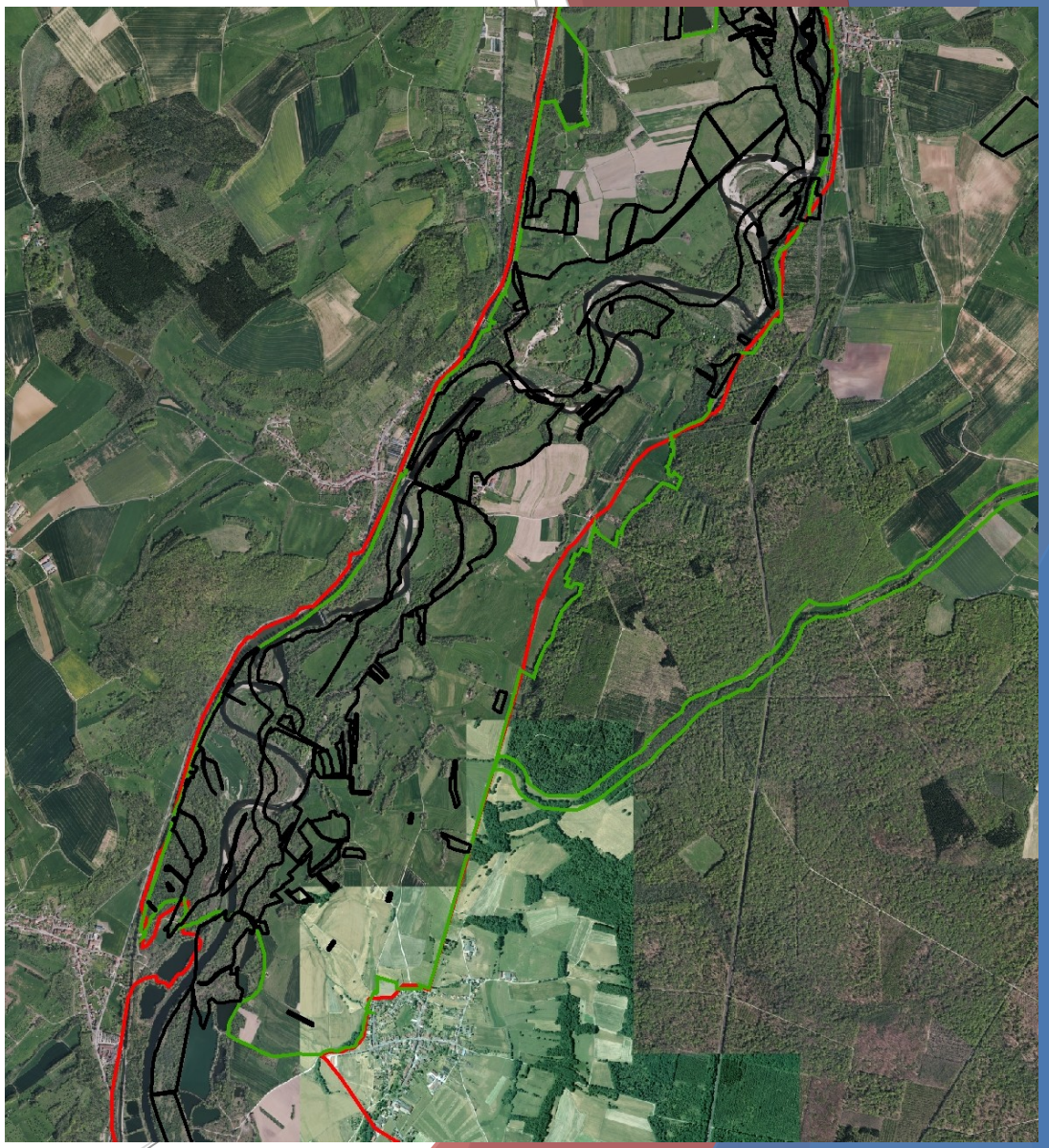

Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Transmission des enjeux Natura 2000 : un exemple sur la vallée alluviale de la Moselle

Le SCOT 54 Sud : les ¾ de la Meurthe-et-Moselle

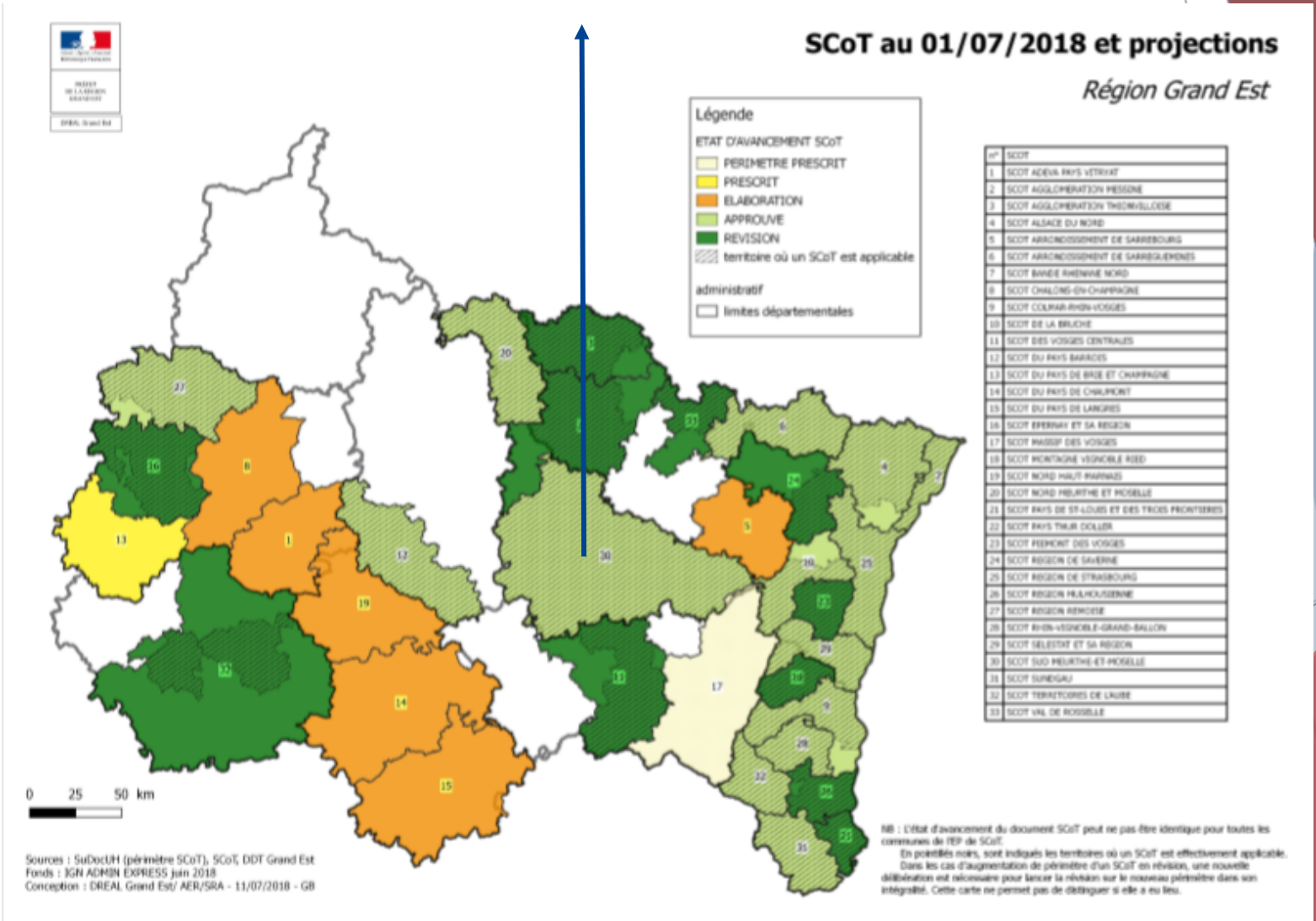

Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Transmission des enjeux Natura 2000 : un exemple sur la vallée alluviale de la Moselle

Première étape : s'inviter en forçant la porte du syndicat mixte…

Deuxième étape : définir les réservoirs de biodiversité du SCOT : que Natura 2000 ? Les ENS ? Les ZNIEFF ? Tout ?

Argumentaire : la superposition des enjeux Natura 2000 avec d'autres inventaires récemment actualisés (ENS et ZNIEFF : 2012) : mais négociations au cas par cas avec production d'une cartographie

Troisième étape : interdire l'extraction de matériaux dans ces réservoirs SCOT avec inscription dans le DOO (s'impose aux PLU et PLUi…)

Gain de cause en 2013 : courrier du CEN L au commissaire enquêteur, mobilisation du CD 54 sur ces ENS et implication de l'élu président du SCOT, … avancée locale sur les vallées alluviales (Meurthe et Moselle) et prise en compte des enjeux réels des sites Natura 2000 allant au-delà de la protection « de base » (études d'incidences intégrées aux études d'impact)

Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Extrait du DOO p 133

C/ Pour protéger les espaces en raison de leur qualité environnementale, géomorphologique et de leur valeur agronomique, les documents d'urbanisme[2] interdisent l'ouverture ou l'extension des zones d'extraction sur :

- les réservoirs de biodiversité protégés de l'exploitation du sous-sol cartographiés (voir cartes Espaces protégés de l'exploitation du sous-sol),

- **les zones AOC viticoles cartographiées** (voir cartes Espaces protégés de l'exploitation du sous-sol).

Ces modalités de protection ne s'appliquent pas aux autorisations déjà accordées, ni aux décisions préfectorales antérieures à l'entrée en vigueur du SCoT (par exemple : arrêté préfectoral du 8 décembre 2004 relatif à l'exploitation progressive de 15 ha supplémentaires d'extension demandés en 2004 sur le Plateau Sainte Barbe[3]).

Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Extrait du DOO

- Protection du site Natura 2000 effective vis-à-vis des extractions
- S'impose aux PLU et PLUi

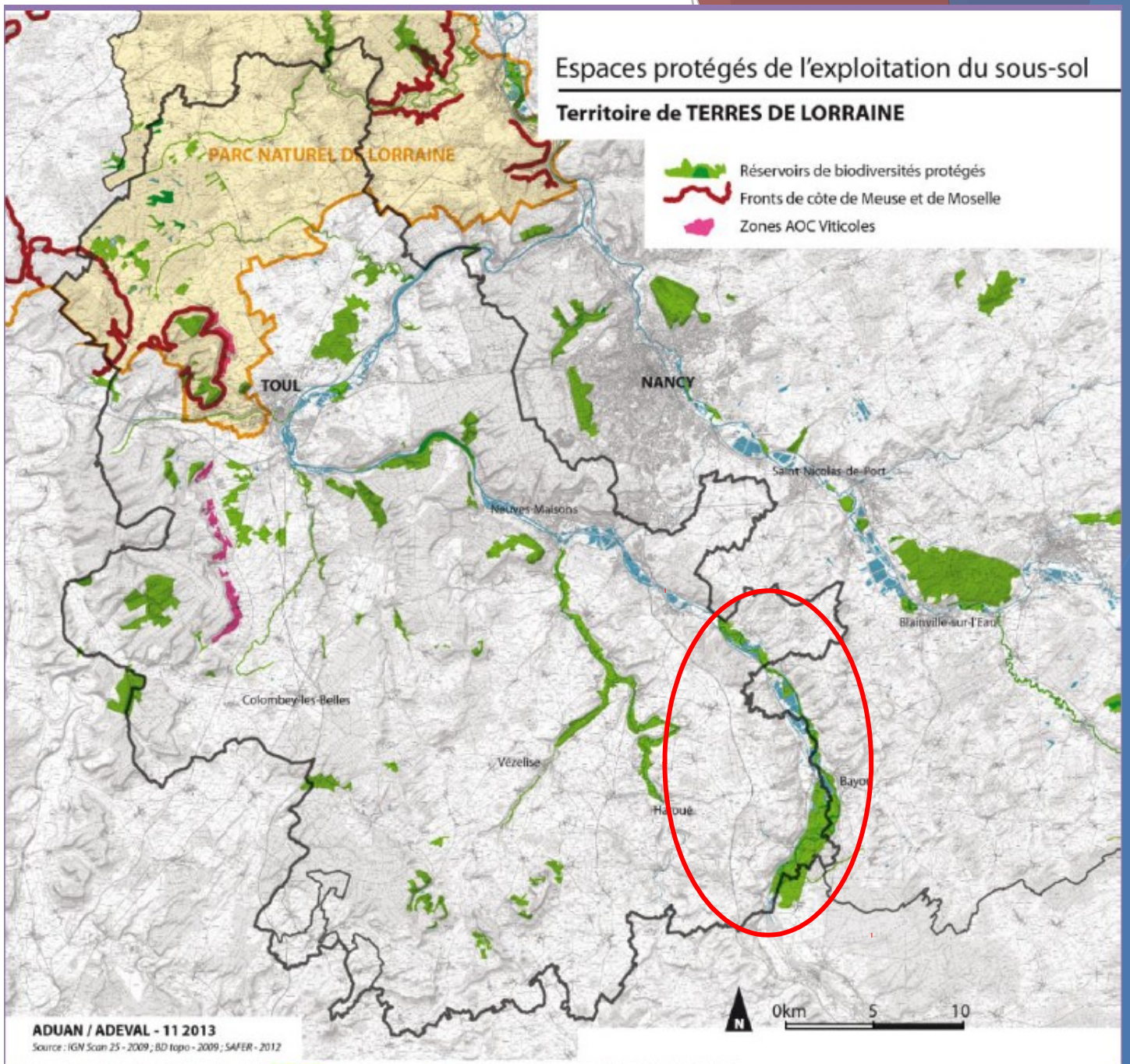

Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Transmission des enjeux Natura 2000 : le SRC Grand Est

Exemple de l'élaboration du Schéma Régional des Carrières Grand Est – en cours

- Pilotage : DREAL Grand Est
- Comité de pilotage : 4 collèges
  - chambres consulaires et carriers (…15)
  - AERM (1)
  - état
  - associations (…2)
  - collectivités (…0)
- CEN Lorraine représentant des 3 CEN
- Contexte de fusion des régions : rapports de force des acteurs historiquement différents

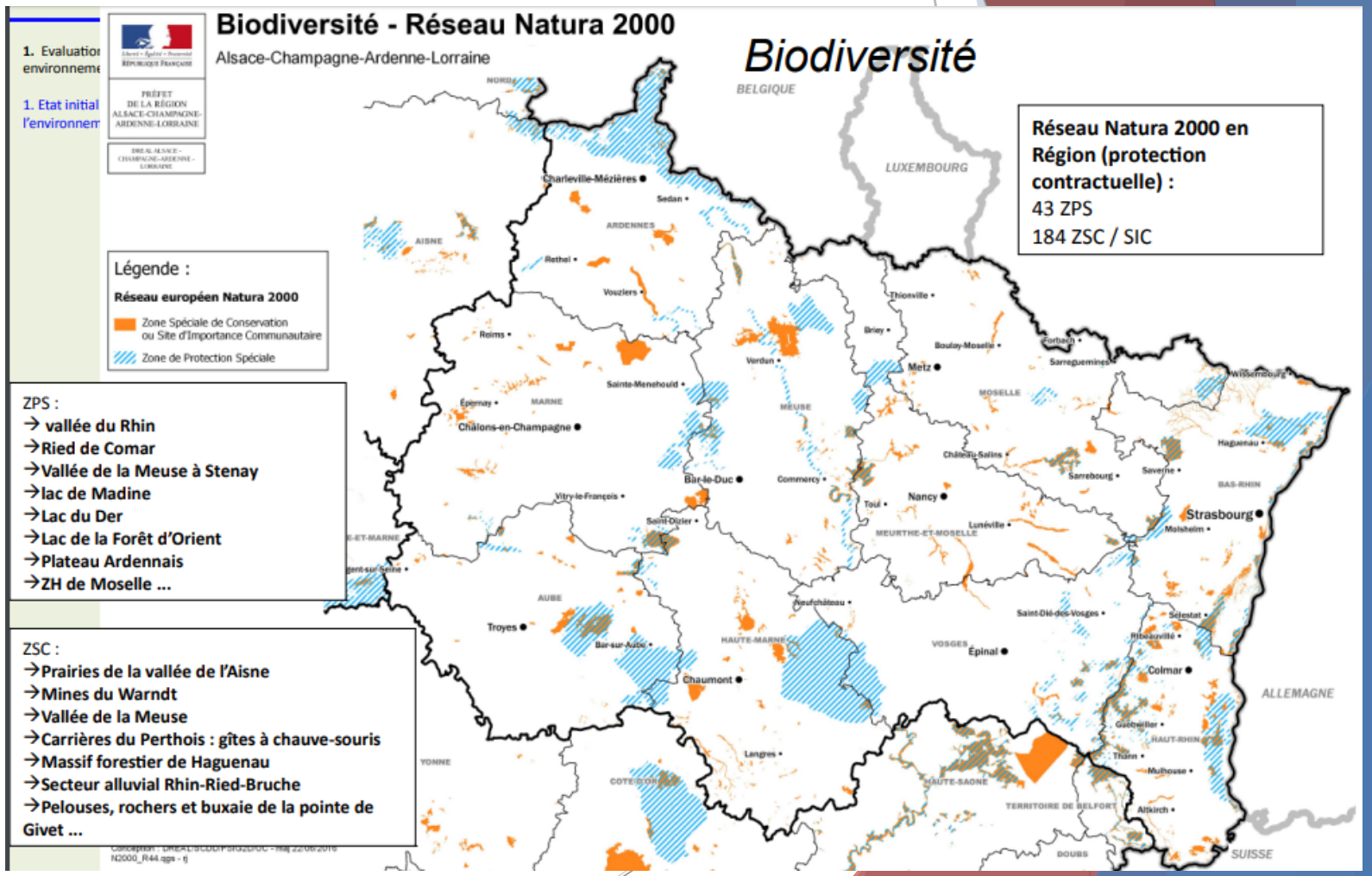

Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Transmission des enjeux Natura 2000 : le SRC Grand Est

Travail de synthèse des 11 schémas départementaux en cours : disparité de prise en compte de Natura 2000 (et des autres enjeux biodiversité telles que les RN, APB…), liés aux contextes locaux différents et aux arbitrages des anciennes régions.

Généralement 3 niveaux de contraintes (non équivalents dans les différents SDC) :

- ✓ 1 : interdiction d'exploiter (souvent interdiction juridique opposable)
- ✓ 2 : ouverture dérogatoire et exceptionnelle ou autorisation si pas de remise en cause de la fonctionnalité écologique
- ✓ 3 : sensibilité reconnue, prescriptions particulières

Les sites Natura 2000 :

- Bas-Rhin et Haut-Rhin : niveaux 2 et 3
- Meuse : 2 et 3
- Meurthe-et-Moselle : 2
- Moselle : niveau 2
- Vosges : 1 à 2
- Marne : 1 à 2

→ Prise en compte hétérogène

Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Transmission des enjeux Natura 2000 : le SRC Grand Est

Souhait des carriers pour le SRC Grand Est :

- Interdiction des carrières uniquement dans un cadre réglementaire niveau 1
- Pas d'interdiction en zone Natura 2000 (et même en zone RAMSAR !) donc niveau 3
- C'est l'étude d'impact qui fera foi…

Souhait du CEN, de l'AERM, de certaines collectivités et en partie de l'Etat :

- Interdiction des carrières au-delà du simple réglementaire sur certains espaces à enjeux : notamment RNR, ENS voire les ZSC ou au niveau des habitats Natura 2000 « prioritaires »
- Souhait également de prendre en compte le « multi couche » : cas de nombreux sites ENS, ZNIEFF et N2000 voir également en zone RAMSAR
- Définir cartographiquement les enveloppes «non extractibles »

→ Discussions en cours, pas d'accords, demande de renfort des départements

→ Risque de recul par rapport à la prise en compte actuel de Natura 2000

Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Quelle hiérarchie de ces documents les uns vis-à-vis des autres ?

Schéma des carrières

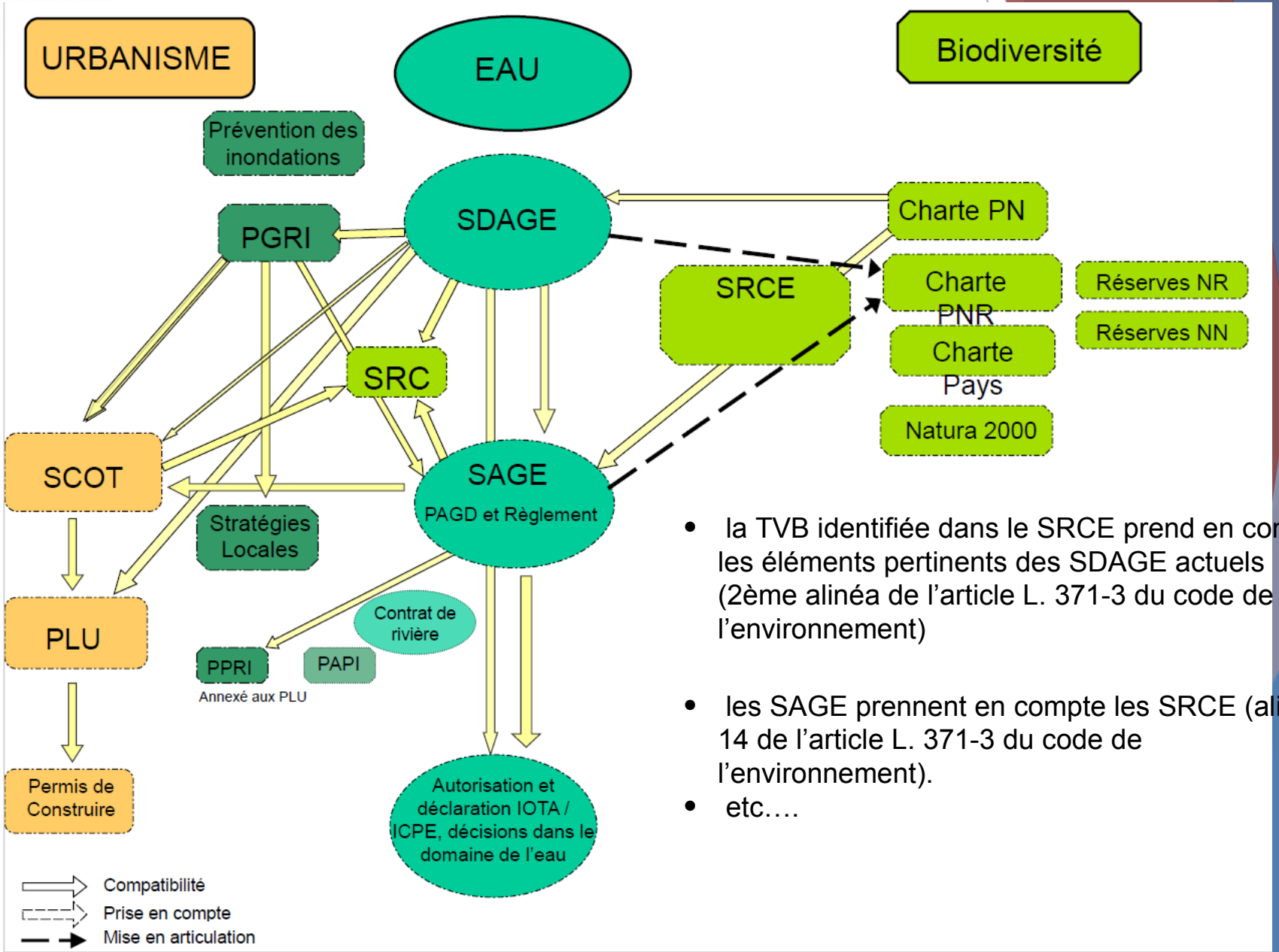

- la TVB identifiée dans le SRCE prend en compte les éléments pertinents des SDAGE actuels (2ème alinéa de l'article L. 371-3 du code de l'environnement)
- les SAGE prennent en compte les SRCE (alinéa 14 de l'article L. 371-3 du code de l'environnement).
- etc….

Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Les documents cadre de la planification devant intégrer les enjeux Natura 2000 : points clés

- La plupart des instances décisionnelles ont une composition réglementaire (issus d'arrêtés préfectoraux ou du code de l'Urbanisme) et ne prévoient pas de présence des animateurs Natura 2000 (ni des CEN)

- Les échelles d'intervention pertinentes semblent être celles des PLUi et des SCOT, la composition du comité de pilotage étant plus souple

- Points de vigilance valables à toute échelle :

  - Vérifier la bonne prise en compte des enjeux du document d'objectifs au-delà du périmètre (toujours transmis dans le porter à connaissance),

  - S'assurer de la traduction dans le texte (PADD des PLU et PPLUi, DOO des SCOT, règlement et PAGD des SAGE) de ces enjeux

  - S'appuyer si possible sur une cartographie annexée au document

Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Les documents cadre de la planification devant intégrer les enjeux Natura 2000 : points clés

Autres points importants :

- Les avancées sur les sites Natura 2000 se font en lien avec les autres périmètres (ENS, ZNIEFF, Zones humides du SDAGE) et sur le caractère récent des inventaires

- En cas de non prise en compte des enjeux Natura 2000 : possibilité de solliciter l'autorité environnementale

- Complexité de superposition et de hiérarchie juridique… et renouvellement constant de ces documents pour les mettre en conformité les uns avec les autres

Les échelles des documents cadres sont souvent trop vastes pour intégrer l'ensemble des animateurs Natura 2000. Plus value des CEN : sont souvent représentés dans ces instances au titre du collège associatif au-delà de leur rôle d'animateur Natura 2000 -> rôle de vigilance et d'alerte en cas de « dérive ».

Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Merci de votre attention…..

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

NATURA 2000